



Nouveau service!

À propos de nos formulaires PDF dynamiques

Pour remplir nos formulaires dynamiques

1. Vous devez d'abord enregistrer le formulaire sur votre ordinateur avant de les remplir.
2. Remplissez le formulaire.
3. Vous devez ensuite enregistrer les données saisies.
4. Finalement, vous devez nous transmettre le formulaire par courriel à l'adresse indiquée sur le formulaire.



FORMULAIRE INSTALLATION/REMPLACEMENT DE PONCEAU POUR ENTRÉE PRIVÉE

Réf : Règlement R-167 amendé

PROCESSUS À SUIVRE

1. Déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté au comptoir de la réception du bureau municipal situé au 1900 montée de la Réserve, Notre-Dame-de-la-Merci, J0T2A0 ou envoyer votre formulaire par courriel à ndm.travaux@gmail.com. **Important : le formulaire doit être soumis 3 jours ouvrables avant le début des travaux.**
2. Le Directeur des travaux publics communiquera avec vous afin de céder un rendez-vous d'inspection avant le début des travaux et d'autoriser la tenue des travaux.
3. Une fois les travaux complétés, le Directeur des travaux publics ira de nouveau inspecter les travaux afin d'attester la conformité des travaux.

1. IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX

Adresse complète :	
Numéro de lot :	

2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom complet :	
Adresse complète :	
No. de téléphone :	() - () - () -

3. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que le requérant ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Si non, nom complet :			
Adresse complète :			
No. de téléphone :	() -	() -	() -

4. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

Si non, nom complet :			
Adresse complète :			
No. de téléphone :	() -	() -	() -
No. de RBQ :			

5. ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX

Début des travaux le :		Fin des travaux le :	
------------------------	--	----------------------	--

RÈGLEMENT R-167

Le ponceau devra être installé selon notre règlement d'urbanisme numéro R-167, qui stipule entre autres :

« Un ponceau d'entrée privée devant servir à des fins résidentielles ne doit pas excéder une longueur de 12,20 mètres (40'). Un ponceau d'entrée privée devant servir à des fins commerciales et/ou industrielles ou agricoles ne doit pas excéder une longueur de 15,24 mètres (50'). S'il y a plus d'un accès à la propriété, il doit y avoir une distance minimale de 3,0 mètres (10') entre chaque ponceau. Les ponceaux doivent être conçus de façon à permettre leurs raccordements avec le terrain contigu lorsque ceux-ci se situent aux limites d'un terrain. Ils doivent avoir un diamètre minimum de 37,5 cm (15").

Les ponceaux doivent être fabriqués de béton armé, d'acier galvanisé ou de PVC. Ils doivent être installés par la municipalité ou le propriétaire, sous la surveillance du directeur des services municipaux. L'installation doit être faite selon les règles de l'art.

Les ponceaux d'entrée privée doivent être installés de manière à ce que le radier soit vis-à-vis le niveau du sol naturel de manière à ne pas créer d'eau stagnante. Aucune zone d'eau stagnante ne doit être créée en amont ou en aval du ponceau.

Les entrées privées doivent être construites de façon à diriger les eaux de ruissellement de chaque côté de l'entrée privée et de manière à ne pas diriger les eaux vers les chemins municipaux. »

6. NATURE DES TRAVAUX

Ponceau pour entrée privée

Installation Remplacement Entretien

Diamètre :

Longueur :

Matériaux :

7. COMMENTAIRES/REMARQUES

8. SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE (par le requérant)

Signature : _____ Date : _____

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'obtention de l'autorisation du Directeur des travaux publics.

9. AUTORISATION ET ATTESTATION (par le Directeur des travaux publics)

Je _____ Directeur des travaux publics :

Autorise le requérant à procéder à l'installation d'un ponceau pour son entrée privée.

Signature : _____ Date : _____

Atteste que l'installation du ponceau d'entrée privée est conforme.

Signature : _____ Date : _____